

Table des matières

Message de la Direction	2	6. Les moyens financiers	12
Une mission de contrôle	4	Evolution des recettes	12
Le Conseil d'administration	4	Evolution des dépenses	13
L'Assemblée générale	4	Perspectives	13
Informations générales	6	Activités 2007	15
1. Le projet de L'Entre-Temps	6	1. Le travail de sensibilisation sur le terrain	15
Genèse du projet	6	En Région wallonne	15
Objectifs	6	En Région bruxelloise	15
2. Le contexte institutionnel	7	2. Les prises en charge de jeunes en difficulté	16
Les demandeurs	7	Contexte général	16
Les jeunes pris en charge	8	Etat des lieux en Wallonie	20
3. Spécificités du travail d'accompagnement	8	Etat des lieux à Bruxelles	21
Les différentes phases de travail	9	Profil des jeunes pris en charge	21
Une approche transversale	10	Partenariats et transversalité	25
4. Les partenaires de L'Entre-Temps	10	Tableaux récapitulatifs des prises en charge	28
Responsables politiques et administrations	10	Bilan de 4 ans d'activité	36
Partenaires de terrain	11	Lexique	40
5. Les ressources humaines	11		

Message de la Direction

C'est avec enthousiasme que je vous présente notre rapport d'activités 2007 au travers duquel nous tentons de rendre compte rigoureusement des lignes de forces et des limites propres à notre pratique. Nous souhaitons vérifier avec vous nos observations, en s'appuyant sur la durée et un nombre plus élevé de situations. Nous y reviendrons dans le dernier chapitre consacré au bilan de nos quatre premières années d'activité.

En ce qui concerne le budget et le nombre de jeunes suivis, l'année 2007 s'inscrit dans la continuité de 2006. Toutefois, plusieurs faits marquants méritent d'être signalés, tant leur importance est sensible dans la progression de l'équipe de L'Entre-Temps vers ses objectifs.

- Les collaborations de l'équipe avec de nouveaux services sont venues enrichir nos ressources en termes de réseaux et accroître notre potentiel d'efficacité et de créativité dans la recherche de solutions sortant des sentiers battus.

- Parallèlement, les relations de confiance établies avec les partenaires existants ont été renforcées durablement, entre autres grâce à la qualité de nos échanges et interventions conjointes. Je citerai tout particulièrement les collaborations avec les IPPJ et certaines structures psychiatriques.
- On ne peut que se réjouir de l'attrait que suscite l'approche de L'Entre-Temps, notamment en ce qui concerne les outils et les méthodes déployés en faveur de logiques d'intervention transversales novatrices. Notre projet devient une référence appréciée et reconnue dans de nombreux groupes de réflexion auxquels nous participons de manière active. C'est le cas, par exemple, de la plateforme de santé mentale du Brabant wallon.
- Enfin, au cours de cette année, nos interventions en urgence, dans des contextes de crise, ont permis de révéler la capacité de notre équipe à s'adapter très rapidement à des

situations diverses et complexes. Dans ces moments critiques, le déploiement intensif de nos moyens et ressources a été très apprécié, tant par les usagers que par les services.

En ce qui concerne nos perspectives pour l'année 2008, notre priorité est d'aboutir rapidement à la stabilisation de notre équipe. Ceci est devenu possible grâce aux subsides en personnel obtenus récemment, via des conventions ACS et APE.

Une autre évolution indispensable à l'accomplissement de nos objectifs est l'agrément de notre service dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse. A la suite de la présentation de nos résultats 2007 au comité de suivi de L'Entre-Temps, constitué par des représentants des cabinets ministériels et des administrations qui nous subsidient, nous avons été invités formellement à inscrire notre demande d'agrément dans le schéma plus global des dispositifs de crise et d'urgence, en vue d'une agrégation dans les mois à venir.



Le nouveau contrat de gestion de l'AWIPH engage cette institution dans une dynamique nouvelle, encore plus ouverte à l'innovation, tant au niveau de la qualité que de la diversité des services, et à la collaboration avec les autres structures sociales ; on retrouve cette même volonté d'ouverture à la Cocof. Nous souhaitons participer activement à ces politiques novatrices en faveur des personnes handicapées et des jeunes dans l'errance. Nous croyons fermement que cette dynamique particulière au sein des administrations aidera L'Entre-Temps à avancer concrètement dans la mise en œuvre de son action globale.

La maturité acquise par notre équipe dans son travail quotidien produit également ses effets positifs en faveur des services, des jeunes et de leurs familles. Les membres de l'équipe et moi-même sommes résolument déterminés à transformer les obstacles éventuels et les difficultés à venir en autant de nouveaux défis.

Pour clôturer ce message, je tiens à renouveler

mes remerciements aux autorités publiques qui nous accordent leur confiance. Je remercie également nos membres et tout particulièrement le Conseil d'administration, qui veille à la bonne évolution du service, ainsi que tous les membres de l'équipe, qui se sont investis avec rigueur dans le projet et l'ont enrichi par leur engagement personnel. Enfin, tous mes remerciements vont à nos partenaires et amis. Sans eux tous, nous n'aurions pas eu le bonheur de mener à bien notre initiative sur le terrain.

Marie-Rose Kadjo
Directrice de L'Entre-Temps

Une mission de contrôle

Composition du Conseil d'administration

Dominique WAUTIER	<i>Présidente et trésorière</i>
Ann d'ALCANTARA	<i>Vice-présidente</i>
Christine RYGAERT	<i>Administratrice</i>
Katalin NAGY	<i>Administratrice</i>
Frédérique VAN LEUVEN	<i>Secrétaire</i>

La démission de Michel AMAND comme président du Conseil d'administration de L'Entre-Temps a été actée lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2007.

Composition de l'Assemblée générale

Michel AMAND, *fondateur*
Directeur du Pensionnat Henri Jaspard

Lillo CANTA, *fondateur*
Directeur d'Infor-Jeunes Namur

Michel CROISANT, *fondateur*
Psychiatre, Directeur du centre de jour pour adolescents de l'asbl « L'Equipe »

Anne D'ALCANTARA, *fondatrice*
Chef de clinique adjoint au Centre thérapeutique pour adolescents des cliniques Saint-Luc

Georges DALLEMAGNE, *fondateur*
Membre de la Chambre des représentants

Vincent DE COOREBYTER, *fondateur*
Directeur général du CRISP

Nadia DEVROEDE
Substitut du Procureur Général à Bruxelles

Silvana DI MATTEO, *fondatrice*
Directrice de l'asbl « Messidor »

Geneviève EVERARTS
Responsable Communication à l'hôpital La Ramée

Abraham FRANSEN, *fondateur*
Professeur de sociologie aux Facultés universitaires Saint-Louis

Yves GENDROT, *fondateur*
Formateur au CEFORM

Marie-Rose KADJO, *fondatrice*
Directrice de L'Entre-Temps

Marie-Claude LACROIX, *fondatrice*
Responsable de formations à Synergie

Patrick LENAERS, *fondateur*
Conseiller communal à Etterbeek

Jean-Paul MATOT, *fondateur*
Directeur des Centres de Santé mentale de l'ULB

Katalin NAGY, *fondatrice*
Avocate au Barreau de Bruxelles

Benoît PARMENTIER, *fondateur*
Administrateur général de l'O.N.E.

André PASSELECO
Membre de la Direction de l'hôpital La Ramée

Christine RYGAERT
Avocate au Barreau de Bruxelles

Françoise VANHAMME, *fondatrice*
Docteur en criminologie de l'ULB, professeur à
l'Université d'Ottawa

Frédérique VAN LEUVEN, *fondatrice*
Pédopsychiatre au Centre de Santé mentale «Le
Méridien»

Dominique WAUTIER, *fondatrice*
Adjointe à la Direction de l'asbl « APEF »



Informations générales

1. Le projet de L'Entre-Temps

Genèse du projet

Le projet de L'Entre-Temps plonge ses racines au cœur des pratiques de soutien aux jeunes en situation de rupture. Partant d'une réflexion sur ce terrain, l'idée de la création du service a été formalisée, fin 2001, par un avant-projet qui s'articulait autour d'une double intuition :

- constater l'émergence de problématiques qui sortent des territoires dévolus aux secteurs traditionnels d'aide et de soins ;
- croire à la résolution de celles-ci au travers d'une logique transversale entre acteurs concernés.

Cet avant-projet s'est mué en un projet global grâce au soutien d'un groupe de professionnels expérimentés : l'ASBL L'Entre-Temps est née en mai 2003.

Sa mise en œuvre s'est d'abord concrétisée en Région bruxelloise, en octobre 2003, grâce à l'appui conjoint de la Cocof (secteur Santé mentale) et du Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé de la Communauté française. L'agrégation de l'Agence wallonne pour l'Intégration de la Personne handicapée (AWIPH) en qualité de Service d'aide à l'intégration (SAI) a suivi dès le début de l'année 2004.

Ce financement partagé a permis la réalisation, durant le premier trimestre 2004, d'une étude prospective visant à confronter les postulats de travail de L'Entre-Temps avec les constats d'acteurs de terrain reconnus pour leur expertise dans la prise en charge de jeunes en rupture de liens sociaux. Cette étude a été menée en partenariat avec les centres de santé mentale de l'ULB et de l'UCL. Elle a validé les hypothèses de départ de L'Entre-Temps : les acteurs sollicités pour leur expertise ont fait unanimement le constat que, si l'intervention auprès de ces jeunes en grande difficulté mobilise différents intervenants, aucun d'entre

eux ne peut assumer seul, adéquatement et harmonieusement, l'ensemble des rôles et fonctions que requiert ce type de prise en charge. L'Entre-Temps devient alors le garant du maintien d'un espace de travail cohérent et concerté en faveur du jeune, dans une dynamique de responsabilité partagée.

Il s'agit là d'une méthodologie d'intervention novatrice et complémentaire aux réseaux d'aide et de soins classiques, souvent considérés (à tort) comme la clé unique de résolution des situations difficiles.

Objectifs de L'Entre-Temps

Les principaux objectifs de L'Entre-Temps sont les suivants :

- prévenir et traiter le phénomène de ruptures en cascade et de désinsertion des jeunes en grande difficulté ;



- favoriser la collaboration entre les acteurs des secteurs éducatif, pédagogique et de soins, ainsi que les familles, par une prise en charge complémentaire et concertée autour des jeunes.

Que ce soit dans le secteur de l'aide à la jeunesse, dans celui de la santé mentale ou de l'accompagnement de jeunes handicapés présentant des troubles du comportement, certains adolescents catalogués « difficiles » ou « en crise » sont ballottés d'une structure à l'autre, sans fil rouge entre les prises en charge. A l'inverse, L'Entre-Temps fait le pari de créer du lien, d'accompagner le jeune, toujours volontaire dans la démarche, et les personnes-ressources qui l'entourent, en partant des demandes et des besoins exprimés par les différentes parties. Le service s'appuie, pour ce faire, sur une mobilisation des ressources existantes.

Le caractère transversal des problèmes rencontrés par ces adolescents a conduit L'Entre-Temps à s'inscrire tout naturellement à la lisière

de plusieurs champs professionnels et, par conséquent, à engager une concertation avec les différents responsables politiques et administratifs concernés, en Région bruxelloise, en Région wallonne et en Communauté française. Cette concertation s'est vue renforcée par la mise en place, à l'initiative de l'AWIPH, d'un comité d'accompagnement intersectoriel.

2. Le contexte institutionnel

Les demandeurs

De manière générale, ce sont un ou plusieurs services présents autour du jeune fragilisé qui sollicitent L'Entre-Temps : le demandeur peut être un délégué SPJ, un membre d'institution, un directeur d'école, le responsable du suivi des mineurs d'un Bureau régional de l'AWIPH, etc. Plus rarement, c'est le jeune lui-même ou sa famille qui adresse directement une demande

à L'Entre-Temps.

Dans tous les cas, en début de prise en charge, la demande formulée par une instance est relayée auprès du jeune et de sa famille. Ensemble, l'on décide de la manière dont chacun voudrait et pourrait répondre, avec ses moyens, à cette première demande. Il peut s'avérer nécessaire d'élargir le dispositif d'aide à de nouvelles personnes-ressources afin d'y répondre au mieux.

L'AWIPH prend contact avec L'Entre-Temps en septembre 2006 au sujet de Manuel, qui a alors 11 ans. Rangé froidement dans la catégorie 140 (troubles graves du comportement), le jeune garçon présente des difficultés dans son adaptation scolaire (il éprouve beaucoup de mal à nouer des liens avec ses condisciples). Il a été un temps accueilli en Service résidentiel pour jeunes (SRJ), puis a bénéficié d'un « Projet original individuel » (POI) dans son milieu familial. L'Entre-Temps intervient dans ce dossier en sa qualité de Service d'aide à l'intégration (SAI), agréé par l'AWIPH. En collaboration étroite avec l'école de Manuel et le PMS, son équipe

met en place un réseau de soutien. Ce travail va déboucher sur le constat que le jeune homme affiche un QI nettement supérieur à la moyenne! La recherche d'une école mieux adaptée à son profil, ainsi que d'activités sportives et théâtrales permettant de canaliser son impulsivité, offrent à Manuel de nouvelles perspectives, tant sur le plan individuel que social.

Les jeunes pris en charge

L'Entre-Temps s'adresse prioritairement aux adolescent(e)s de 12 à 18 ans, qui sont passé(e)s par différentes structures d'accompagnement ou d'hébergement éducatif, de soins, etc. Ces passages se sont soldés, de manière récurrente, par des exclusions. Le risque est donc grand de voir ces jeunes basculer dans une situation de rupture sociale.

Dans le même temps, les acteurs présents autour du jeune ressentent l'impossibilité de lui prodiguer une aide plus efficace avec les moyens dont ils disposent.

Antoine a 12 ans lorsque l'hôpital psychiatrique où il séjourne depuis un an fait appel à L'Entre-Temps. Ce jeune met en péril son placement par des fugues répétées qui ne permettent plus à l'équipe psychomédicale de répondre aux objectifs de travail. De retour en famille, déscolarisé, Antoine vit la majeure partie de son temps dans la rue avec des « potes » plus âgés, avec lesquels il commet des actes de délinquance de plus en plus graves.

Dès son plus âge, Antoine a été pris en charge par différents services résidentiels ou ambulatoires pour des troubles du comportement détectés dans le cadre scolaire. En juin 2007, sur proposition de l'hôpital, le juge de la jeunesse confie à L'Entre-Temps une mission d'exploration et de construction d'un dispositif de prise en charge autour d'Antoine. Cette intervention va permettre au jeune homme de sortir du cadre pédopsychiatrique dans lequel il n'a pas (plus) sa place. L'accueil d'Antoine en IPPJ a été privilégié avant une procédure d'admission en SRJ : celle-ci est actuellement en cours. L'étape suivante du travail de L'Entre-Temps portera sur la dimension familiale et la rescolarisation de l'adolescent.

3. Spécificités du travail d'accompagnement

Lorsqu'un service ou un intervenant s'adresse à L'Entre-Temps parce qu'il se trouve dans l'im-passe pour remplir ses missions auprès d'un jeune, la première chose que peut offrir l'équipe, c'est du temps. Du temps pour comprendre ce qui se passe, pour accueillir les sentiments d'impuissance, de rejet, de colère, de ras-le-bol qui accompagnent ces situations difficiles.

Le premier travail consiste à reconstruire avec toutes les personnes concernées un sens commun, ce qui suppose un examen attentif de la situation présente et passée. C'est donc sur la recherche des ressources connues, mais aussi de ressources nouvelles (un grand-parent, un voisin, un professeur, un service de proximité) que s'axera l'intervention de L'Entre-Temps. L'Entre-Temps proposera également son intervention pour soutenir le dispositif d'aide créé autour des besoins du jeune, de sa famille et

La première chose que peut offrir L'Entre-Temps, c'est du temps pour comprendre la situation et les sentiments de chacun.

des intervenants. Ce rôle d'appui au réseau est indispensable afin de maintenir de la cohérence et du sens, tant du côté du jeune que des intervenants.

Les différentes phases de travail

Le travail avec ces jeunes nécessite la mise en place d'un dispositif à la fois souple et rigoureux, qui doit être avalisé par chacune des parties concernées. Cinq phases de travail ponctuent l'évolution d'une prise en charge par L'Entre-Temps.

1. La phase exploratoire

La phase exploratoire consiste en l'organisation des premières rencontres avec toutes les personnes et services concernés. Ces entretiens ont comme objectifs d'évaluer la demande, les besoins du jeune, ainsi que les ressources disponibles dans son environnement, mais aussi de créer une dynamique nouvelle entre les acteurs

pour mettre au jour des solutions différentes et originales.

2. La phase protocolaire

Après s'être assuré de l'engagement des différentes parties prenantes, L'Entre-Temps rédige un document de synthèse, appelé Protocole de travail et d'adhésion, qui a pour but de formaliser les projets de collaboration. Le Protocole constitue un outil dynamique de travail, qui évolue au fil du temps et sur lequel les personnes impliquées peuvent s'appuyer pour réaliser des bilans réguliers.

3. La phase de suivi

Lorsque le réseau mis en place devient fonctionnel et que chacun des acteurs collabore au processus et apporte son aide selon les spécificités et rôles définis précédemment, la fonction de L'Entre-Temps évolue. Le service intervient alors dans un rôle de coordinateur actif afin de soutenir et, le cas échéant, orienter

les démarches entreprises. L'accompagnement du jeune peut revêtir de multiples facettes : soutien personnalisé, suivi scolaire, activités socio-thérapeutiques, appui à la dynamique familiale, rôle de tiers médiateur, etc.

4. La phase de redéfinition

Au cours de la prise en charge, certains moments de crise appellent une redéfinition du dispositif d'aide. Dans ce cas, il s'avère nécessaire d'associer au réseau existant de nouveaux partenaires susceptibles de répondre à un besoin nouveau. Ce sont les réunions de bilan qui permettent de reconsidérer tous les éléments du protocole et d'apporter les modifications nécessaires au maintien de l'accompagnement.

5. La phase de clôture

La fin d'une prise en charge s'envisage à partir du moment où le jeune parvient à s'appuyer sur les ressources mises à sa disposition et lorsque les intervenants impliqués dans le protocole de

travail n'expriment plus le besoin d'un appui de L'Entre-Temps. La clôture se décide lors d'un bilan de fin de prise en charge, qui se fait en concertation avec l'autorité mandante. Cette dernière étape conduit, dans certains cas, à la fermeture du dossier. L'Entre-Temps conserve toutefois un intérêt à long terme dans le parcours du jeune et réintervient, lorsque cela s'avère nécessaire, dans une phase ultérieure.

Une approche transversale

Pour chacune de ces phases d'intervention, il existe un souci constant et affirmé de travailler dans une optique de transversalité. Cette volonté s'inscrit dans la philosophie de base de L'Entre-Temps et son contexte de subsidiarité en découle. Celui-ci permet d'aller chercher, de manière créative, les outils disponibles dans les diverses sphères de l'aide psychosociale et de soutenir le travail des différentes équipes ou intervenants.

Cette transversalité soutient donc une action

en réseau approfondie, où les ressources de chacun sont optimisées dans le travail autour du jeune et de sa famille. Chaque intervenant est invité à devenir un véritable partenaire dans un réseau réinventé pour chaque situation, mais aussi aux différents moments de la prise en charge. A ce titre, il signe le Protocole de travail et d'adhésion décrit plus haut. Ce réseau est fondamental afin de prévenir ou de dépasser les périodes de crise qui peuvent intervenir au cours de la prise en charge.

C'est à la demande de l'assistant social d'un hôpital psychiatrique, demande relayée par un agent « suivi des mineurs » de l'AWIPH, que L'Entre-Temps examine la situation de Joachim (15 ans) au mois d'août 2007. L'adolescent est déscolarisé, présente des troubles du comportement et éprouve un profond sentiment d'abandon. Il vit avec son jeune frère dans un milieu familial immature, dépressif et alcoolique depuis de nombreuses années. Les deux adolescents sont souvent livrés à eux-mêmes, Joachim

véhiculant dès son plus jeune âge une étiquette de personne handicapée. L'hôpital se demande ce qu'il va advenir de lui à sa sortie, un hébergement antérieur en Service résidentiel pour jeunes (SRJ) ne s'étant pas avéré concluant. L'Entre-Temps est parvenu à mobiliser une série d'intervenants autour du jeune homme : psychiatre, juge de la jeunesse, service d'accueil dépendant de « SOS Jeunes Bruxelles ». Son équipe a également mené un travail d'accompagnement de la famille et noué une collaboration avec un Service d'aide en milieu ouvert (AMO). Cet accompagnement se poursuit aujourd'hui encore.

4. Les partenaires de L'Entre-Temps

Les responsables politiques et les administrations

L'Entre-Temps est agréé par l'AWIPH comme Service d'aide à l'intégration (SAI) pour 10



situations depuis 2005. Il reçoit également des subsides, en tant que projet-pilote, de la Communauté française, de la Cocof et de la Région wallonne. Ce partenariat original est au cœur même du projet pédagogique de L'Entre-Temps.

Les partenaires de terrain

L'action de L'Entre-Temps s'appuie systématiquement sur les personnes-ressources déjà présentes autour du jeune (écoles, PMS, institutions résidentielles privées et publiques, etc.). Son approche repose, pour chaque situation, sur l'implication concrète de partenaires spécifiques et, le cas échéant, de nouveaux partenaires adaptés aux besoins du moment. Elle nécessite, en effet, une mobilisation importante, ainsi qu'une prise de responsabilités conjointe de la part de tous. Il importe de sortir des sentiers battus pour s'engager dans de nouvelles rencontres. L'Entre-Temps privilégie aussi l'intervention de

partenaires non spécialisés afin de donner une chance au jeune de s'intégrer au mieux dans la communauté. A travers ces réseaux et leurs évolutions, L'Entre-Temps reste le fil rouge dans le parcours du jeune.

Cette approche est radicalement différente de celles des réseaux locaux ou des circuits de soins, dans lesquelles les partenaires ne jouent pas tous de rôle concret dans les situations individuelles et ne sont donc pas liés formellement par un partage de responsabilités.

5. Les ressources humaines

Au 31 décembre 2007, l'équipe de L'Entre-Temps se composait de 7 personnes. Trois membres du personnel n'ont pas vu leur contrat renouvelé à l'échéance. L'obtention de postes aux conditions ACS et APE permettra à l'équipe de s'étoffer durant l'année 2008.

Marie-Rose Kadjo, directrice
Post-graduat assistante sociale psychiatrique
Entrée en fonction : février 2004

Valérie Latawiec, travailleur psychosocial
Licence en psychologie
Entrée en fonction : mai 2004

Isabelle Meganck, travailleur psychosocial
Graduat assistante sociale, licence en sciences de la famille et sexualité
Entrée en fonction : décembre 2005

Valérie Boucau, travailleur psychosocial
Licence en psychologie
Entrée en fonction : août 2006

Anne Petit, secrétaire
Secrétariat de direction
Entrée en fonction : avril 2007

Gilles Fortunier, travailleur psychosocial
Educateur spécialisé
Entrée en fonction : juillet 2007

Yveline du Parc, secrétaire
Licenciée en droit
Entrée en fonction : novembre 2007

Alain Hosten, Travailleur psychosocial
Graduat assistant sociale
Entrée en fonction : décembre 2007

6. Les moyens financiers

Le tableau ci-contre synthétise les recettes et dépenses de l'exercice 2007, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

Evolution des recettes

Les recettes apparaissent globalement stables. Seule la contribution de la Région wallonne a diminué, mais de manière conjoncturelle. Une révision à la hausse a été entérinée par arrêté ministériel fin 2007.

Il convient de rappeler qu'outre les moyens financiers repris dans le tableau, l'action de L'Entre-Temps bénéficie de l'apport d'une assistante sociale engagée à temps plein dans le cadre d'une convention Rosetta, conclue depuis 2005 avec Catherine Fonck, ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française.

	Exercice 2007	Exercice 2006
RECETTES (euros)		
AAJ Projet-pilote	35 000	30 000
Subsides Cocof	33 384	29 881
Subsides AWIPH	163 924	158 162
AWIPH revalorisation barémique	0	3 245
Subsides Région wallonne	10 944	15 000
Subsides Rosetta Communauté française	1 958	0
Total	245 210	236 288
DEPENSES (euros)		
Frais de fonctionnement	64 882	61 990
Amortissements	2 525	2 269
Rénumérations, charges sociales	180 460	154 446
Dotation provisions pécules	20 415	0
Total	268 282	218 705

L'équipe de L'Entre-Temps va à la rencontre du jeune, où qu'il se trouve.

Evolution des dépenses

Les dépenses en frais de fonctionnement enregistrées en 2007 sont d'un niveau équivalent à celles de 2006. Néanmoins, il est utile de relever l'augmentation importante des frais de missions (transports publics et privés), s'élevant à 10 637 en 2007 au lieu de 7 194 en 2006. L'augmentation de ces frais, déjà conséquents au départ, s'explique par le caractère mobile de l'équipe et par l'augmentation du volume d'activité. L'équipe de L'Entre-Temps se veut particulièrement flexible afin de répondre le mieux possible aux besoins. Elle va donc à la rencontre du jeune, de la famille ou du réseau, à l'endroit où ils se trouvent ou à l'endroit jugé le plus opportun. Les inspecteurs de l'AWIPH sont conscients de cette spécificité (et de ses conséquences financières) et soutiennent la demande formulée par la direction de L'Entre-Temps auprès des administrations concernées d'adapter les modalités de financement du service à cette réalité.

En 2007, 67% des subsides alloués à L'Entre-Temps sont structurels. Emanant de l'AWIPH, ils doivent être consacrés à hauteur de 85% minimum aux frais de personnel. En revanche, 33% des subsides dépendent de subventions annuelles, ce qui complique et précarise la gestion, principalement en termes de ressources humaines. Il est, en effet, indéniable que ces conditions de financement ont un impact direct sur la motivation de l'équipe, sa stabilité et la capitalisation des acquis au sein de celle-ci.

Perspectives

L'année 2008 se présente sous un jour favorable, les promesses faites par les ministres de tutelle ayant abouti, en mai 2008, à une consolidation des moyens humains de L'Entre-Temps. L'équipe s'est ainsi vue renforcée par :

- 2 postes universitaires pour des fonctions de

psychologues, accordés avec l'appui de l'ex-ministre wallon de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, Paul Magnette (statuts APE, pour une durée de 24 mois, avec un subside annuel global de quelque 44 000 euros). Leur engagement permet de renforcer l'action du service en santé mentale ;

- 2 postes ACS pour des fonctions psychosociales (graduats), accordés avec l'appui de la ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse Catherine Fonck, dans le cadre d'un programme de partenariat entre la Cocof et la Communauté française ;
- 1 poste ACS pour une fonction psychosociale (graduat), obtenu sous l'impulsion d'Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique des Personnes handicapées en Région bruxelloise et membre de la Cocof.

Malgré ces perspectives positives, primordiales pour l'activité du service, une incertitude



L'équipe en 2008 : Marie-Rose Kadjo, Valérie Latawiec (premier plan), Luis De la Cruz, Isabelle Meganck (au centre), Yveline du Parc, Patricia Caillé.

demeure quant à l'augmentation des recettes globales de L'Entre-Temps. Celle-ci est indispensable pour financer les surcoûts de charges salariales engendrés par l'engagement de deux postes APE, ainsi que les augmentations de frais de fonctionnement découlant de l'élargissement de l'équipe.

Il est raisonnable d'espérer un agrément de L'Entre-Temps dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse avant la fin 2009. La demande d'agrément de L'Entre-Temps par la Cocof continue à susciter l'intérêt de la ministre concernée et de l'administration ; la pérennisation du volet ambulatoire, acquise en Wallonie, semble par conséquent en bonne voie à Bruxelles. Néanmoins, il reste à concrétiser les deux axes complémentaires du projet, à savoir l'accueil de jour et l'accueil résidentiel « de décompression et de répit ».

Des demandes en ce sens ont été introduites aussi bien auprès de l'administration de l'Aide à la Jeunesse qu'auprès de l'AWIPH.

Activités 2007



1. Le travail de sensibilisation sur le terrain

En Région wallonne

L'Entre-Temps a poursuivi, en 2007, son travail de sensibilisation auprès des différents services et secteurs d'aide et de soins aux adolescents, notamment par le biais de journées de rencontres et d'échanges telle que la « vitrine de l'aide à la jeunesse » organisée par l'Institut Cardijn. Son équipe est allée au devant des professionnels de première ligne (écoles, PMS, services jeunesse communaux, CPAS, etc.) dans plusieurs communes du Brabant wallon.

L'Entre-Temps a participé à des journées d'études consacrées à l'évolution des concepts théoriques et des pratiques psycho-éducatives visant à améliorer l'intégration des jeunes en difficulté. Dans le cadre de la thématique du décrochage scolaire, citons, à titre d'exemple, la journée d'étude « J'ai mal à mon école »,

organisée par la plateforme de santé mentale du Brabant wallon.

D'autres thématiques ont également mobilisé l'équipe de L'Entre-Temps, en particulier la prise en charge de jeunes « patients psychiatriques » (séminaires de travail organisés par la Société belge francophone de Psychiatrie et Disciplines associées de l'Enfant et l'Adolescent) ou catalogués « difficiles ». Le service s'est investi tout particulièrement dans la plate-forme de santé mentale du Brabant wallon (groupe enfants-adolescents), qu'il représente au sein du groupe de réflexion nivellois axé sur le décrochage scolaire, dans une perspective de développement des mécanismes concrets de collaboration et de travail en réseau. Il a également rencontré les représentants de l'Institut wallon pour la Santé mentale.

L'Entre-Temps a continué, par ailleurs, sa mission de sensibilisation autour des besoins de la personne handicapée, tant auprès du public que des services et administrations. Son équipe

a participé, entre autres, à la journée CAP 48 et aux réunions Handicontact mises en place par différentes communes du Brabant wallon. Elle s'est aussi impliquée dans le groupe de travail « transversalité » mis sur pied à l'initiative de l'AWIPH et a rencontré les agents chargés du suivi des mineurs des Bureaux régionaux de l'AWIPH.

En Région bruxelloise

Durant l'année 2007, L'Entre-Temps a poursuivi le travail de sensibilisation des différents acteurs bruxellois concernés par la prise en charge de jeunes en difficulté, dans le prolongement des actions entreprises en 2006.

Son équipe a notamment participé à la « coordination adolescence », organisée par la Ligue de Santé mentale bruxelloise, rencontré les juges de la jeunesse de Bruxelles, ainsi que divers services dans le cadre de prises en

charge individuelles (écoles d'enseignement spécial, CPAS, services d'accompagnement pour personnes handicapées, AMO, ONE, services d'accrochage scolaire, IMP, etc.). Ces multiples rencontres ont permis d'élargir le réseau de collaboration de L'Entre-Temps et de débattre avec ces acteurs de problématiques importantes.

2. Les prises en charge de jeunes en difficulté

Contexte général

Malgré les contraintes liées à un effectif réduit, L'Entre-Temps a assuré, en 2007, le suivi de 41 jeunes en difficulté, contre 37 en 2006. La Wallonie a totalisé 66% des interventions, au lieu de 78% un an plus tôt. Ce rééquilibrage dans la répartition des situations entre la capitale et le sud du pays est le fruit des actions d'information et de sensibilisation menées par

Les instances et services demandeurs en 2006	Situations wallonnes	Situations bruxelloises
Agent suivi des mineurs AWIPH Equipe pluridisciplinaire de l'AWIPH Service résidentiel pour jeunes (SRJ)	4	
Administration centrale de la Cocof Institut médico-psychologique (IMP)		4
Personnes relais du cabinet du ministre de la Jeunesse Juge de la jeunesse (TJ) Directeur du Service de protection judiciaire (SPJ) Conseiller du Service de l'aide à la jeunesse (SAJ) Equipe médico-psychosociale d'une Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) Service privé AAJ : Centre d'orientation éducative (COE), Centre d'accueil d'urgence (CAU), Centre d'accueil résidentiel	14	6
Santé mentale Psychiatre (Communauté thérapeutique pour adolescents)		1
Jeune - Famille	3	1
Demandes conjointes AWIPH - Aide à la Jeunesse	2	
Demande conjointe Psychiatrie - Aide à la Jeunesse	1	
Demande conjointe Ecole - IMP		1
Demande conjointe Ecole - Aide à la Jeunesse	1	
Demande conjointe Ecole - Famille	1	1
Demande conjointe Psychiatrie - AWIPH	1	

Dans un cas sur cinq, la demande de prise en charge est formulée conjointement par plusieurs intervenants.

l'équipe de L'Entre-Temps auprès du public bruxellois.

⇒ Qui sollicite L'Entre-Temps ?

A Bruxelles et en Wallonie, 83% des demandes sont adressées à L'Entre-Temps par des mandants (juges de la jeunesse, directeurs SPJ, conseillers SAJ), des agents chargés du suivi des mineurs de l'AWIPH et des membres de l'équipe pluridisciplinaire de la Cocof. Les autres situations, soit 17% des prises en charge en 2007, sont initiées par des services privés, tous secteurs confondus.

Les demandes émanant de la santé mentale ou de la psychiatrie infanto-juvénile sont peu nombreuses. Ces équipes sollicitent L'Entre-Temps pour un soutien psychologique souple ou une prise en charge globale particulièrement adaptée aux jeunes qui présentent des difficultés majeures à s'intégrer dans un groupe. Exceptionnellement, L'Entre-Temps est sollicité directement par des jeunes ou leurs familles.

Dans 19% des cas, la demande de prise en charge du jeune est formulée conjointement par plusieurs intervenants.

⇒ Quel est le cadre administratif d'intervention ?

En Wallonie, 16 prises en charge dépendent du secteur AWIPH, dont 13 de manière conjointe avec l'Aide à la Jeunesse. Huit prises en charge relèvent exclusivement de la compétence de l'Aide à la Jeunesse, tandis que 3 concernent strictement un accompagnement psychosocial, hors du cadre de l'aide à la jeunesse ou de l'aide à la personne handicapée.

A Bruxelles, 7 prises en charge relèvent du secteur du handicap, dont 6 de manière conjointe avec l'Aide à la Jeunesse. Trois prises en charge émanent uniquement de l'Aide à la Jeunesse. Enfin, 4 situations sont des demandes d'accompagnement psychosocial, hors du cadre de l'aide à la jeunesse ou de l'aide à la personne handicapée.

Répartition des prises en charge selon le cadre administratif d'intervention (avec ou sans mandat)

	2007	2006
Situations en Wallonie		
AWIPH-TJ-SPJ	11	10
AWIPH-SAJ	2	4
AWIPH	3	5
SPJ-TJ	5	7
SAJ	3	2
Autres	3	1
TOTAL	27	29
Situations à Bruxelles		
Cocof / SAI	1	0
Cocof / SAI-TJ-SPJ	5	0
Cocof / SAI-SAJ	1	1
SPJ-TJ	3	4
SAJ	0	1
Autres	4	2
TOTAL	14	8

Tant en Wallonie qu'à Bruxelles, l'Aide à la Jeunesse est un partenaire privilégié de L'Entre-Temps, avec un total de 30 prises en charge sur 41, particulièrement dans le cadre de l'aide contrainte (juges et délégués du SPJ). Les différents mandants sont, dans la plupart des cas, associés au Protocole de travail et d'adhésion établi avec le jeune et sa famille. Ils deviennent ainsi des partenaires à part entière dans le processus d'accompagnement mis en place autour des bénéficiaires.

⇒ **Les prises en charge dans un contexte d'urgence**

Au cours de l'année 2007, L'Entre-Temps a été sollicité à plusieurs reprises pour intervenir dans des contextes de crise aiguë, qui nécessitent une mobilisation immédiate. A priori, cette dimension de « structure d'urgence » ne fait pas partie du projet global de L'Entre-Temps. Il apparaît que c'est son identification particulière de « structure transversale » qui suscite ce type

de sollicitations. Ces demandes parviennent généralement à L'Entre-Temps lorsque les difficultés de prises en charge sont devenues ingérables, par exemple en cas de conflits internes aux institutions ou d'affrontements entre différentes logiques institutionnelles. C'est ainsi que le Cabinet de la ministre Catherine Fonck a sollicité le service, en décembre 2007, pour apporter son appui à la structure fermée de l'IPPJ de Fraipont, alors en grève. Une même dynamique s'est mise en branle dans d'autres cas moins médiatisés, mais tout aussi difficiles à vivre pour le jeune et pour l'institution.

A la suite de plusieurs missions d'intervention en urgence et de leur évaluation, le Cabinet a exprimé le souhait de voir L'Entre-Temps s'associer activement au groupe de réflexion sur ces questions, en vue d'un agrément futur dans le cadre des dispositifs « crise et urgence ». Il ressort de ces évaluations que la pertinence de l'action de L'Entre-Temps réside dans son ouverture à des contextes d'intervention variés,

tant au niveau géographique qu'au niveau du public-cible, sans restrictions préalables d'aucune sorte. Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'une telle démarche peut s'avérer périlleuse dans des situations de crise où des conflits d'intérêt sous-jacents pourraient trouver une voie d'expression en se reportant sur l'équipe de L'Entre-Temps dans son rôle de tiers. Il apparaît, dès lors, nécessaire de fixer des règles d'intervention claires et rigoureuses, et de veiller à les faire respecter par tous.

Le témoignage de Christine A. aux responsables politiques

« Le 15 octobre 2007, le fils d'une amie, mineur, sans logement et venant d'être éjecté de l'hôpital psychiatrique « Van Gogh », s'est présenté chez mes parents. Ce jeune s'appelle M. et aura 18 ans en novembre prochain. Sa mère, malheureusement pour lui, est qualifiée, dans le jargon juridique, de « défaillante » et réside depuis fin 2006 en Espagne ; le père, depuis toujours, est absent de la vie de son fils, bien qu'un changement de garde ait été ordonné, un



moment donné, par le Juge de la Jeunesse. Ce jeune était donc depuis plusieurs mois à la rue sans logement, alcoolique et drogué.

Début septembre, il a rencontré une animatrice de rue, qui est parvenue à le convaincre de se faire hospitaliser à l'hôpital psychiatrique « Van Gogh », d'où il s'est fait éjecté pour comportement agressif, avec pour seules informations une liste d'AMO, de centres d'hébergement pour mineurs ou majeurs et les coordonnées des CPAS. Il faut savoir que s'il ne s'était pas fait mettre à la porte de l'hôpital, le 15 octobre dernier, il se serait quand même retrouvé à la rue quelques jours plus tard puisqu'un mineur ne peut être admis dans un service psychiatrique que pour une durée maximum d'un mois et demi !

Dans tout ce parcours, le SAJ, les établissements pour mineurs, etc. ont été consultés, mais personne, n'était « habilité » pour intervenir. Le SAJ de Charleroi avait clôturé le dossier de ce jeune quelques mois auparavant car son dernier domicile dépendait de Namur. Le SAJ de Namur, ne « pouvait », soi-disant, plus ouvrir de dossier vu l'imminence de sa majorité. Le

centre « Point Jaune » de Charleroi, ayant déjà un rapport négatif sur M., ne voulait pas le prendre en charge. La police de Walcourt disait être dans l'impossibilité de nous aider sans instruction d'organismes compétents ou d'un Juge, mais nous mettait quand même en garde qu'en hébergeant M. nous en prenions l'entière responsabilité, avec toutes les conséquences que cela implique. Très rassurant !

Mes parents et moi-même nous sentions incapables d'assumer cette responsabilité. C'est pourquoi, toute la journée du lundi 15 octobre, nous avons tenté, de faire appel au père, à la mère, au SAJ de Charleroi et de Namur, aux centres d'hébergement, sans AUCUN résultat, sans AUCUNE solution, même d'attente. C'est dans la plus grande révolte que j'ai appelé le Ministère de la Santé et des Services d'Aides à la Jeunesse en fin de journée. Mon interlocutrice a directement pris contact avec la directrice de L'Entre-Temps ; nous avons été immédiatement écoutés et épaulés durant toute la soirée de ce lundi dans les premières démarches urgentes pour la prise en charge de M. Un mois plus tard, l'équipe de L'Entre-Temps est

toujours présente aux côtés de M. pour qui elle est parvenue à faire réouvrir un dossier au SAJ et à trouver un hébergement provisoire. Par le biais de l'avocat commis d'office auprès de M., elle tente actuellement de faire prolonger l'aide du SAJ durant deux années après sa majorité et surtout de connaître la raison pour laquelle M. est actuellement « sans domicile » alors qu'un mineur devrait figurer dans la composition de ménage de sa mère, voire de son père si c'est toujours lui qui en a la garde. L'Entre-Temps a été pour nous, la lumière au bout du tunnel, celle que nous espérions depuis toute la journée pour nous guider dans les méandres de cette administration qui ne laisse aucune place ni à la psychologie ni au sens humain.

Les intervenants de L'Entre-Temps, par leur compétence, leur fermeté, pleinement conscients de leur engagement, sont parvenus non seulement à prendre les choses en main pour que M. soit pris en charge dès le 15 octobre au soir mais nous a également permis, à mes parents et moi-même, de prendre conscience de nos limites et ainsi nous éviter la culpabilité qui ne manque pas d'apparaître dans une telle

situation que l'on se sent incapable de gérer soi-même. Je tiens sincèrement à en remercier l'équipe de L'Entre-Temps.»

Le point de vue des éducateurs du Plan de Prévention de Proximité de Chimay

« L'Entre-Temps a pu à trois reprises, au moins, faire évoluer la situation de M. de manière positive.

Tout d'abord, grâce à votre intervention en urgence lorsque M., jeune mineur, s'est retrouvé hors les murs de l'hôpital Van Gogh et donc sans hébergement. Cette intervention lui a permis de trouver un refuge, dont la location a été prise en charge par le CPAS de Walcourt.

Ensuite, l'intervention de votre service a permis à M. d'être à nouveau pris en charge par le SAJ. Nos tentatives de restaurer cet accompagnement avaient été jusque-là infructueuses.

Enfin, l'intervention de votre structure, étrangère à la ville de Chimay, grâce sans doute à la pression du regard extérieur, a permis de trouver

une issue à la situation bloquée dans laquelle s'enfermait la relation entre le CPAS et M. »

Etat des lieux en Wallonie

En 2007, L'Entre-Temps a assuré 27 prises en charge en Wallonie, soit 11 filles et 16 garçons âgés de 10 à 18 ans. Vingt nouvelles demandes sont parvenues au service dans le courant de l'année : 10 ont donné lieu à une prise en charge, les autres à des entretiens de conseil et d'orientation.

Comme en 2006, les demandes provenant directement de services privés sont en progression. Celles qui émanent de services résidentiels sont généralement liées à une difficulté de placement en SRJ, par manque de place ou en raison des difficultés du jeune à s'intégrer dans le groupe. Dans d'autres cas, les mandants sollicitent l'intervention de L'Entre-Temps faute de places en SAIE.

La moitié des demandes wallonnes sont

conjointes à différents services ou secteurs, un constat déjà formulé en 2006. Des passerelles se tendent tout particulièrement entre les secteurs de l'aide à la jeunesse et de l'aide à la personne handicapée à un moment où chacun estime avoir épuisé ses ressources pour la prise en charge du jeune en difficulté. En 2007, L'Entre-Temps a également été sollicité par des personnes relais du cabinet du ministre de la Santé, de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française, dans le cadre de situations d'urgence exigeant disponibilité et réactivité immédiates.

La durée des prises en charge par L'Entre-Temps varie entre 4 mois et un peu plus de 3 ans. Cette disparité s'explique notamment par les particularités de situations complexes (par exemple, un fonctionnement familial chaotique) et dépend des relais qui peuvent être mis en place (les relais avec la santé mentale et la psychiatrie, en particulier, restent compliqués). Dans tous les cas, L'Entre-Temps s'efforce de maintenir une prise en charge dynamique au

La précocité des phénomènes d'errance institutionnelle et sociale se confirme en 2007.

travers de bilans réguliers et d'un soutien au réseau lorsque celui-ci s'autonomise.

Au cours de l'année 2007, 8 prises en charge ont été clôturées. Cette décision est généralement prise dans le cadre d'une réunion de bilan entre les différents intervenants au dossier. Dans 5 cas sur 8, l'arrêt de la prise en charge a résulté de la réalisation des objectifs de travail : en l'occurrence, la mise en place d'un réseau, une orientation adéquate, un relais efficient. Dans 2 cas, l'arrêt a découlé de la majorité de l'adolescent qui s'accompagne, dans un premier temps, d'une volonté de devenir autonome et de s'affranchir des dispositifs d'aide mis à sa disposition. Dans le dernier cas, il s'est avéré indispensable de prolonger la prise en charge au-delà de la majorité pour permettre à l'adolescente de rompre le cercle vicieux des hospitalisations contraintes en psychiatrie, situation qui ne lui permettait pas de réaliser pleinement l'écart entre ses projets de vie et ses capacités réelles d'autonomie.

Etat des lieux à Bruxelles

Quatorze prises en charge ont été assurées en Région bruxelloise durant l'année 2007 : 5 filles et 9 garçons âgés de 11 à 18 ans. L'Entre-Temps a été sollicité pour 15 nouvelles interventions, dont 9 ont débouché sur un accompagnement négocié avec la famille et le réseau.

Quatre prises en charge ont été clôturées en 2007. L'une d'elles l'a été au terme d'un long travail d'accompagnement initié en 2005 : la jeune fille, majeure, a repris suffisamment confiance en elle pour continuer son cheminement professionnel et sa cohabitation avec sa mère dans un climat plus serein. Un autre jeune, épaulé par l'équipe de L'Entre-Temps depuis deux ans, a établi une relation solide avec les référents du CPAS et de l'école. La troisième situation a été clôturée après quelques mois d'accompagnement, qui ont permis aux intervenants médicaux spécialisés, au jeune et à sa famille de redéfinir des nouvelles modalités de suivi médical et de prise en charge thérapeutique. Enfin, la prise

en charge d'un jeune autiste atteint de troubles sévères du comportement a pu être clôturée au bout de huit mois d'accompagnement dans un contexte de réorientation institutionnelle.

Profil des jeunes pris en charge

⇒ **Quel âge a le jeune au moment de la demande ?**

En 2007, tout comme en 2006, la majorité des jeunes pris en charge a entre 13 et 16 ans. Près de la moitié des sollicitations concerne des jeunes âgés de moins de 14 ans (49%), ce qui confirme la précocité et la gravité des phénomènes d'errance institutionnelle et sociale. La présence de symptômes psychiatriques (automutilations, comportements incontrôlés, hyperactivité...) associés à de lourdes carences éducatives, des troubles graves du comportement, une déficience intellectuelle, des passages à l'acte délinquants et, bien souvent, un

environnement familial extrêmement perturbé, complexifiant une prise en charge qui doit plutôt s'envisager comme un dispositif d'aide et de soins.

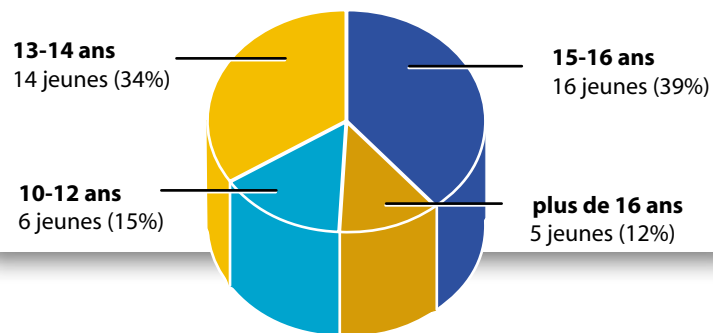
Durant l'année 2007, L'Entre-Temps a, par ailleurs, poursuivi sa mission auprès d'adolescents devenus majeurs grâce à leur reconnaissance par l'AWIPH, qui accepte, sous certaines conditions, le suivi en SAI jusqu'à 20 ans.

Temps. Son état psychologique s'est dégradé, il éprouve de violentes crises d'angoisse et requiert de l'aide. Un nouveau réseau de soutien se met en place à l'initiative de L'Entre-Temps (équipe mobile de santé mentale et psychiatre), la demande d'admission de Jean-Paul en SRT est renouvelée et un administrateur de biens est désigné pour régler d'épineuses questions d'endettement. L'évolution positive de la situation a permis de clore l'intervention de L'Entre-Temps en mai 2008.

⇒ Quel est le lieu de vie du jeune pris en charge ?

En 2007, 22 jeunes pris en charge par L'Entre-Temps vivent en famille. Malgré un milieu familial généralement perturbé, il n'est que rarement fait mention d'un soutien aux parents dans le suivi antérieur de la situation. Cela peut se traduire, dans leur chef, par des actes ou des paroles de démission. A l'exception de deux jeunes habitant dans une famille d'accueil ou de parrainage, les autres bénéficiaires résident

Age du jeune au moment de la demande



Chez les adolescents de 15 à 16 ans, l'intervention de L'Entre-Temps fait le plus souvent suite à une volonté de rupture avec le placement, s'exprimant par des passages à l'acte. De plus, le nombre de places d'accueil se réduit globalement avec l'augmentation de l'âge de l'adolescent.

C'est en août 2004 que le SPJ de Nivelles interpelle une première fois L'Entre-Temps au sujet de Jean-Paul (16 ans). Son entrée au sein de la Communauté thérapeutique pour adolescents de Bruxelles est, en effet, compromise par le caractère instable et très impulsif de l'adolescent. Un accompagnement préalable s'impose. Suite à l'action de L'Entre-Temps, Jean-Paul va parvenir à s'intégrer dans ce programme thérapeutique, ainsi que dans un Projet pédagogique particulier de l'Aide à la Jeunesse (4 mois maximum en institution). A sa majorité, le CPAS de sa commune lui procure un logement, le temps que soit réglée sa procédure d'admission en Service résidentiel de transition (SRT). A ce moment se clôture la première prise en charge par L'Entre-Temps.

En novembre 2007, alors qu'il est désormais majeur, Jean-Paul reprend contact avec L'Entre-



en dehors de la famille, dans une structure résidentielle de l'Aide à la Jeunesse (4) ou de l'AWIPH (6), dans une structure hospitalière (3), en autonomie (3). Un seul adolescent est sans domicile fixe.

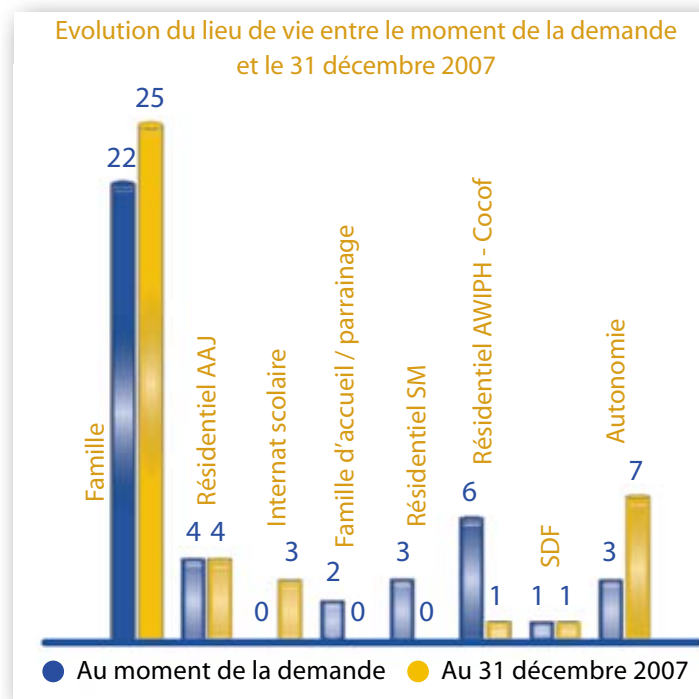
Il apparaît clairement que l'accompagnement mis en œuvre par L'Entre-Temps permet l'émergence de cadres de vie différents et, par conséquent, de projets nouveaux. Au 31 décembre 2007, l'on constate que le nombre de jeunes vivant en famille a progressé de 22 à 25, que le nombre de jeunes vivant dans un logement autonome est passé de 3 à 7 et ceux qui sont hébergés en internat scolaire de 0 à 3.

En revanche, les prises en charge dans les services résidentiels ont fondu de 13 à 5, tous secteurs confondus. Cette diminution est logique dans la mesure où les structures résidentielles sollicitent généralement L'Entre-Temps pour accompagner la réintégration du jeune dans son milieu familial ou pour aider

à articuler une prise en charge transversale, notamment avec le secteur psychiatrique.

Dans le cas de situations familiales très fragilisées, l'internat scolaire s'avère un outil socio-éducatif intéressant pour le jeune et sa famille. De la même manière, l'autonomie supervisée peut constituer un outil d'intégration pour des jeunes issus de familles déstructurées.

Raphaël a 15 ans lorsque le délégué SPJ sollicite l'intervention de L'Entre-Temps. Après trois placements successifs, tous mis en échec par le jeune, celui-ci souhaite vivre en famille chez sa maman. Mais la relation qui les lie est conflictuelle et instable. Le projet s'oriente donc vers une mise en autonomie. L'équipe de L'Entre-Temps va s'employer à soutenir et à rassurer la maman, tout en épaulant l'adolescent durant cette étape cruciale. Après une année de vie en famille, Raphaël intègre une structure de préparation à l'autonomie, qu'il devrait quitter en août 2008 pour une mise en autonomie supervisée.

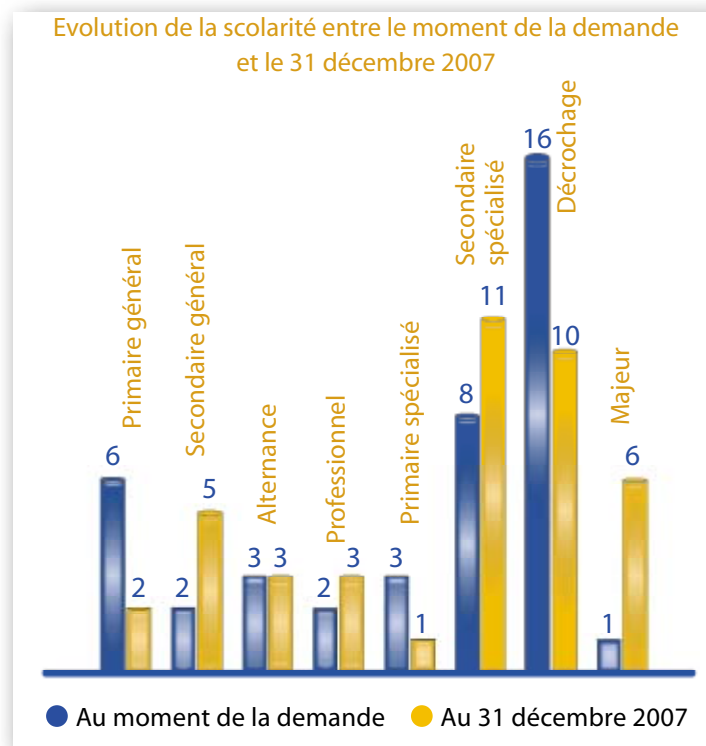


⇒ Quelle est la situation scolaire du jeune pris en charge ?

En 2007, 16 jeunes pris en charge par L'Entre-Temps sont en décrochage scolaire ou dans une situation de déscolarisation. Quinze adolescents fréquentent l'enseignement secondaire, tandis que 9 sont des élèves de primaire, ce qui peut paraître interpellant au regard du projet pédagogique de L'Entre-Temps, axé sur les 12-18 ans. En réalité, ces jeunes sont souvent en fin de cycle ou font partie de fratries au sein desquelles de grands frères et sœurs sont déjà accompagnés par L'Entre-Temps. Dans ce cas, il s'agit davantage d'une mission préventive et d'appui aux fonctions éducatives des parents.

Trois jeunes fréquentent l'enseignement primaire spécialisé et ont, dans les faits, plus de 12 ans. Dans ces situations, différents intervenants sont déjà mobilisés, mais ils sont inquiets en ce qui concerne le passage vers le secondaire. L'Entre-Temps est alors sollicité pour une mission de relais et de soutien au réseau existant pendant cette période de transition.

Soulignons encore que parmi les jeunes inscrits en enseignement spécialisé, beaucoup présentent plusieurs handicaps associés. En plus de



troubles du comportement, certains présentent un retard mental, d'autres un handicap physique ou encore sensoriel. L'Entre-Temps est généralement interpellé car il est très difficile de trouver un lieu scolaire adapté aux besoins du jeune, tenant compte de ses différents handicaps.

Des observations intéressantes découlent de l'évolution de la scolarité des jeunes accompagnés par L'Entre-Temps en 2007. La moitié des jeunes déscolarisés au début de la prise en charge évolue vers un nouveau projet scolaire ou professionnel, de natures très différentes : retour vers l'enseignement secondaire général ou spécialisé, CEFA, travail... Si des changements significatifs s'opèrent dans l'orientation scolaire, il convient de nuancer ce constat. On remarque notamment que l'enseignement en alternance succède souvent à des échecs en enseignement spécialisé. C'est l'école qui propose cette réorientation scolaire en raison des problèmes de comportements du jeune. Or, la réussite en CEFA nécessite de la

L'Entre-Temps entend inscrire l'aide de première ligne au cœur du processus d'accompagnement des jeunes exclus.

régularité et une discipline personnelle. Cette réorientation mène donc bien souvent à un nouvel échec.

Les jeunes majeurs continuent à s'inscrire dans un processus d'intégration sociale. Quand ils ne désirent pas poursuivre leur scolarité, un relais est mis en place vers des organismes d'insertion professionnelle. Nous reparlerons, dans le bilan qui clôture ce rapport d'activités, de ces jeunes adultes pour lesquels tout semble s'arrêter le jour de leurs 18 ans : suivi par le juge, accompagnement de l'Aide à la Jeunesse, école...

Le cas de Jason (10 ans) illustre le rôle préventif que peut jouer L'Entre-Temps. Son équipe est intervenue préalablement auprès d'autres membres de la fratrie. Jason ayant accumulé des retards scolaires importants, la priorité que se fixe l'équipe est de dresser un état des lieux des acquis et des lacunes dans le processus d'apprentissage. Différentes pistes seront explorées pour améliorer la situation : école des devoirs, professeur particulier, séances de logopédie.

Elles vont permettre à Jason de suivre sa scolarité dans l'enseignement traditionnel au lieu de devoir bifurquer vers le réseau spécialisé. Son hébergement dans un internat namurois est finalement souhaité par tous. L'Entre-Temps a également supervisé ses activités extra-scolaires, avec l'appui d'un AMO : un processus lent et difficile car Jason a besoin d'être régulièrement remobilisé. Ce cheminement n'aurait pas été possible sans le développement de liens plus étroits entre l'enfant, sa mère, l'école, le logopède et le SAJ en charge du dossier.

Partenariats et transversalité

⇒ Privilégier l'aide de première ligne

L'Entre-Temps ambitionne de s'inscrire dans une action en réseau. Cinq partenaires en moyenne sont actifs, en 2007, dans le travail engagé avec un jeune. Dans le prolongement de l'action développée les années antérieures,

L'Entre-Temps confirme sa volonté d'inscrire l'aide de première ligne au cœur du processus d'accompagnement de ces jeunes exclus.

Les premiers soutiens de l'adolescent pris en charge sont ses parents, sa fratrie et, au-delà, des membres de la famille élargie, un ami, une famille d'accueil... Ce sont des partenaires privilégiés (26% de l'ensemble des partenaires en 2007) car ils sont perçus par le jeune comme légitimes et plus fiables à ses yeux.

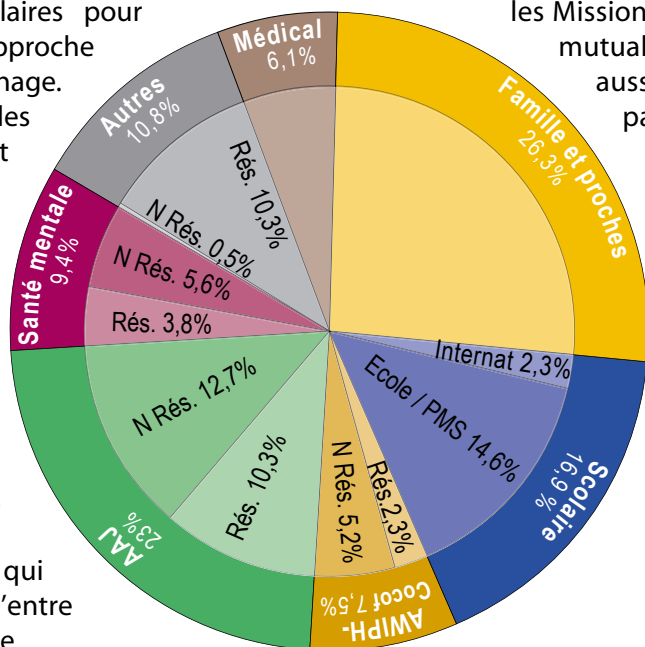
Les écoles et les PMS représentent d'autres partenaires importants (17%), bon nombre de jeunes pris en charge connaissant ou ayant connu un moment de décrochage. Souvent, l'école est elle-même en demande d'une tierce partie pouvant soutenir le projet scolaire de l'élève et assurer l'interface entre le cadre scolaire et son contexte de vie (parents, école de devoirs...). En raison de moyens financiers limités, l'établissement scolaire n'a que peu de possibilités pour s'investir dans des démarches personnalisées ; il faut donc compter sur la

bonne volonté d'un titulaire de classe, d'un éducateur référent ou d'un membre de l'équipe PMS. L'expérience montre toutefois que l'équipe pluridisciplinaire arrive difficilement à se démarquer des contraintes collectives des établissements scolaires pour privilégier une approche individuelle du décrochage. Notons également que les formes d'enseignement alternatif, comme le CEFA et le contrat d'apprentissage, attirent les jeunes, notamment issus de l'enseignement spécial de type 3 (troubles du comportement). Ils y voient, en effet, une échappatoire aux règles de l'école traditionnelle (ou à la violence qui règne dans certaines d'entre elles), une forme de

reconnaissance par le travail ou encore une manière d'échapper à l'étiquette « handicap ».

Parmi les autres partenaires non spécialisés de L'Entre-Temps, on trouve les CPAS, le Forem, les Missions locales pour l'emploi, les mutualités, les clubs sportifs, mais aussi le personnel médical et paramédical.

Au total, ces différentes catégories d'intervenants non spécialisés représentent 60% des partenariats de L'Entre-Temps en 2007, toutes prises en charge confondues.



Ensemble des partenariats, toutes prises en charge confondues. Rés : résidentiel N Rés : non résidentiel

Pedro (13 ans) vit chez sa grand-mère à Bruxelles, suite à son renvoi d'un IMP. Le père est absent, la mère éprouve de grandes difficultés à élever son enfant. Après avoir, sans succès, fait appel à un nombre considérable de services et institutions susceptibles d'accueillir le jeune, le délégué SPJ se tourne vers L'Entre-Temps en juillet 2007. Son équipe va accompagner Pedro et sa famille dans la mise en place d'un nouveau projet scolaire (internat scolaire et enseignement spécialisé), et collaborer avec une AMO pour aider la grand-mère à favoriser l'épanouissement social de son petit-fils. Elle organise parallèlement des réunions mensuelles avec la grand-mère et la mère du jeune homme pour retisser des liens distendus, et guide la première dans sa propre réinsertion sociale. L'accompagnement individuel de Pedro est assuré par l'école elle-même, de commun accord avec L'Entre-Temps. Ce travail en réseau, misant sur les services de première ligne, a permis au jeune homme d'éviter une orientation spécialisée.



⇒ **L'Aide à la Jeunesse au centre des partenariats spécialisés**

Les partenaires spécialisés représentent 40% des collaborations nouées par L'Entre-Temps en 2007. L'Aide à la Jeunesse occupe une place particulière dans ce dispositif en raison des relations développées avec ses délégués (SAJ et SPJ) et des collaborations nouées avec plusieurs IPPJ ou, plus occasionnellement, des SAAE et des SAS. Le délégué SAJ/SPJ joue un rôle stratégique dans le dispositif proposé par L'Entre-Temps : « garant de la socialisation de l'adolescent », il représente la société dans ses demandes, ses inquiétudes, ses exigences. Son appui permet la création d'un espace de maturation dans lequel L'Entre-Temps peut se mettre au travail avec le jeune.

En 2007, L'Entre-Temps a noué ses premières collaborations avec les Services d'accrochage scolaire, véritables « SAS » de décompression et de renégociation d'un nouveau projet scolaire.

Dans les prises en charge relevant du cadre administratif de l'Aide à la Jeunesse (30 sur 41 en 2007), plus de la moitié des partenariats établis pour ces jeunes relèvent d'autres secteurs d'aide : handicap, santé mentale, services de première ligne...

Il convient de préciser que seuls 9% des partenariats relèvent des secteurs de la santé mentale et de la psychiatrie. Cet appui spécialisé s'intègre au dispositif sous diverses formes : suivi psychiatrique ambulatoire, bilan pluridisciplinaire en vue d'une réorientation scolaire, prise en charge en gestion mentale. Le manque de relais thérapeutiques s'inscrit dans la lignée des constats formulés par divers professionnels du monde de la pédopsychiatrie et de la psychothérapie juvénile, à savoir une désertion des adolescents en grandes difficultés par rapport aux modèles thérapeutiques classiques. Ces jeunes ne s'inscrivent pas dans une démarche volontaire de soins. Leur pathologie du lien place le cadre relationnel au cœur même de l'enjeu thérapeutique, avec ses

va-et-vient, ses crises, ses passages à l'acte et ses ruptures.

Ces situations particulières obligent l'équipe de L'Entre-Temps à reconsidérer ses modalités de travail et à privilégier des prises en charge plus souples au niveau du cadre d'accueil et plus flexibles en termes de modalités d'intervention. Dans ce contexte, L'Entre-Temps a deux objectifs :

- Renforcer son équipe mobile pour assurer l'accompagnement des adolescents se situant en marge des services et institutions de soins, en complément des services d'aide spécialisés.
- Approfondir les trois axes de travail définis dans son projet global afin d'assurer le suivi à long terme de l'adolescent à différents moments de la crise : suivi ambulatoire mobile, structure de transition (centre de jour), accueil résidentiel d'urgence.

Récapitulatif des prises en charge en Wallonie - 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

N° dossier et nom	Date de naissance	Début Intervention E.-T.	Fin Intervention E.-T.	Mandat	Historique des prises en charge	Scolarité en cours	Lieu de vie actuel	Réseaux et Partenariats
Situations AWIPH								
1 BD	6/10/1989	7/07/2004	-	TJ Nivelles (12/2004-,,,) Décision SAI (07/07/2004-04/07/2007)	AMO Carrefour J Wavre (2001) SRJ Waterloo (09/2002-10/2003)	Enseignement spécialisé type 3	-	L'Entre-Temps Famille Ecole
2 TL	17/06/1991	7/07/2004	7/07/2007	TJ Nivelles (11/2005-,,,) Décision SAI (07/07/2004- 04/07/2007)	AMO Carrefour J Wavre (2001) SRJ Waterloo (09/2003-10/2003)	Enseignement professionnel	Famille	L'Entre-Temps Famille Ecoles Internat scolaire AMO Genval Club de sport IPPJ (Jumet, Wauthier-Braine) Everberg
3 LC	30/07/1990	10/08/2004	19/07/2007	SPJ Nivelles (12/2004-12/2005) Décision SAI (16/08/2004-15/08/2007)	Hôpital Saint Jean de Dieu (05/1992-06/1992) AMO Jodoigne (1992-1994) Centre pédiatrique Biez (1995-1999) Hébergement L'Hacienda AJ (1999-2004) Famille d'accueil (05/2004-10/2005)	Décrochage scolaire	Logement autonome	L'Entre-Temps IPPJ Saint-Servais Le Grément AJ Le Chenal AJ Famille d'accueil SAIE Le Traversier
4 VM	00/00/1992	31/01/2005	-	SPJ Nivelles (04/03/05-,,,) Décision SAI (14/03/2005-30/06/2008)	SRJ La Maison familiale (09/2002-09/2003) SAI Le Cerf-Volant (2004-2005)	Enseignement spécialisé type 3	Famille	L'Entre-Temps Famille Ecole CPAS IPPJ Fraipont
5 TS	10/01/1991	31/01/2005	31/12/2007	SPJ Charleroi (02/2005-11/2005) Décision SAI (10/03/2005-08/03/2008)	Famille d'accueil d'urgence (04/2003) SAIE Le Traversier (10/2003-04/2004)	Enseignement spécialisé type 4	Famille	L'Entre-Temps Mère Ecole Hôpital Saint-Luc / Saint-Pierre / W. Lennox Centrale de soins à domicile Soins paramédicaux privés Médecins traitants CPAS

								Mutualité Centre d'hippothérapie Service d'accompagnement L'Exception
6 LM	10/05/1990	7/04/2005	-	TJ Nivelles (03/2005-...) Décision SAI (08/06/2005-07/06/2008)	Observation hospitalière HU- DERF (09/2003) SRJ Reumonjoie (09/2000-06/2003) SRJ Kegeljan (12/2003-05/2004) IPPJ Fraipont (03/2004-04/2004) IPPJ Wauthier-Braine (05/2004-06/2004) Hôpital Le Domaine (06/2004) IPPJ Fraipont (07/2004-08/2005)	Déscolarisé	Everberg	L'Entre-Temps Famille HP La Ramée Phénix-Centre de jour toxicomanes Everberg SAAE La Maison IPPJ Jumet
7 DJ	5/07/1988	10/11/2005	1/06/2007	TJ Marche-en-Famenne (11/2005-07/2006) Décision SAI (14/11/2005-04/07/2008)	Famille d'accueil Centre d'observation Bruges (10/2002) Institution De Takel (11/2002) Placement CAU Beauplateau (10/2004-11/2004) Pensionnat Jules Lejeune (11/2004-07/2005) Hospitalisation Fondroy (05-06/2005) CAU Kain (07/2005) Hospital. La Clairière (08/2005) Centre éducatif La Pommeraie (09/2005) IPPJ Braine-le-Château (10-11/2005)	Recherche de formation	Logement autonome	L'Entre-Temps La Pommeraie IPPJ Braine le Château Service mobile psychiatrique CPAS
8 VD	8/11/1990	21/02/2006	-	Décision SAI (21/02/2006-12/07/2007)	SRJ La Source vive (08/1998-06/2004) SRJ Schaltin (08/2004-06/2006)	Enseignement spé- cialisé type 3 CEFA	Famille	L'Entre-Temps Famille SRJ Schaltin Suivi mineurs AWIPH Centre de guidance PPP Sonatine Ecoles Délégué SAJ/SPJ
9 NI	21/06/1989	10/08/2006	1/10/2007	TJ Charleroi (03-2005/06-2007) Décision SAI (17/10/2006-30/06/2009)	SAAJ René Thones (02/2002-07/2003) IPPJ Wauthier-Braine (03/2005) COE Perspectives (04/2005-...) IPPJ Fraipont (01/2006-08/2006)	Majeur, en recherche d'emploi	Famille	L'Entre-Temps Famille IPPJ Fraipont COE Perspectives Ecole Suivi mineurs AWIPH Délégué SPJ

Récapitulatif des prises en charge en Wallonie - 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 (suite)

N° dossier et nom	Date de naissance	Début Inter-vention E.-T.	Fin Inter-vention E.-T.	Mandat	Historique des prises en charge	Scolarité en cours	Lieu de vie actuel	Réseaux et Partenariats
Situations AWIPH								
10 DJ	24/12/1989	18/08/2006	-	SAJ Nivelles Décision SAI (Dossier en cours)	Famille d'accueil (1995-...) SRJ Clairval (02/2006-...)	CEFA	Logement autonome	L'Entre-Temps Famille d'accueil Ecole Les Malgras Service placement familial SRJ Clairval Déléguée SAJ CEFA
11 ME	9/02/1995	11/09/2006	-	Décision SAI (06/02/2005-06/02/2008)	SRJ Les Tilleuls (02/2003-09/2005) Accompagnement POI Les Tilleuls (09/2005-08/2006)	Enseignement secondaire général	Famille (grand-parents)	L'Entre-Temps Père Ecole Grands-parents paternels Logopède Centres de loisirs
12 DS	18/06/1996	19/11/2006	-	SPJ Nivelles (18/02/2005-...) Décision SAI (23/08/2005-22/08/2008)	COE Espace (1999) CMP Clairs Vallons (sept 2004-août2005) SRJ La Maison familiale (sept 2005) SAIE Le Traversier (2006)	Enseignement primaire	Mère	L'Entre-Temps Famille Ecole SPJ
13 PA	5/11/1990	4/06/2007	7/11/2007	SPJ Nivelles (19/02/2004-...) Décision SAI (renouvellement en cours)	Internat scolaire Ganshoren Centre W. Lennox (2000-2003) SRJ Les Anémones (août 2004-2005) SAIE Le Traversier (2004-2005) HP Le Domaine (avril 2006-juin 2006) SRJ Brugelette (sept 2006-avril 2007)	Contrat d'apprentissage	Mère	L'Entre-Temps Mère Tante Déléguée SPJ
14 SS	16/05/1991	20/07/2007	-	SPJ Nivelles Décision SAI (20/07/2007-30/06/2008)	Foyer Bayart (14/12/1996-10/12/1998) IMP Les Tilleuls (09/2003-31/06/2005) SRJ Clair Val (04/07/2005-20/04/2007) IPPJ Saint Servais (20/04/2007-04/05/2007) CAU Henri Jaspard (15/05/2007-22/06/2007)	Enseignement spécial secondaire type3	En autonomie (couple)	L'Entre-Temps Mère Compagnon Ecole Déléguée SPJ Médecin traitant CPAS

15 BJ	25/06/1992	11/09/2007	-	Décision SAI (07/08/2007-06/08/2008) Décision SAI (18/04/2006-...)	Hôpital W. Lennox- neurologie pédiatrique (27/07/1998-16/07/1999) SRJ Reumonjoie (2005-04/2007) HP Les Kiwis (06/2007- 08/2007)	Enseignement spécial secondaire type3	En alternance père/mère	L'Entre-Temps Mère Père Grand-mère paternelle Marraine Ecole - PMS Service de médiation familiale Suivi mineurs AWIPH
16 ET	21/12/1992	30/11/2007	-	Décision SAI (21/01/2007- 28/01/2010)		Enseignement spécial secondaire type3	Famille	L'Entre-Temps Famille Ecole SAJ Suivi mineurs AWIPH SAIE Les Bourgeons
17 MA	20/05/1988	23/11/2007	-	Décision SAI (21/05/2006-20/05/2008)		Majeur en recherche d'emploi	En autonomie	L'Entre-Temps Compagne CPAS Service de Santé mentale Agent adulte AWIPH
Situations non AWIPH								
18 VL	4/04/1992	23/11/2004	-	TJ Nivelles (14/12/2004-...)	AMO Jodoigne (07/2004-05/2005)	Décrochage scolaire	Famille	L'Entre-Temps Famille Ecole Internat scolaire PMS AMO CPAS Déléguée SPJ Service d'accrochage scolaire SAAE La Clé de Sol Patronne
19 TM	20/07/1990	27/05/2005	30/01/2007	SAJ Nivelles (27/05/2005-05/2006)	CMP Clairs Vallons (02/2005-06/2005)	Enseignement professionnel	Famille	L'Entre-Temps Famille
20 TJ	9/05/1995	17/08/2005	-	SPJ Nivelles (09/11/2005-...)		Enseignement primaire	Famille	L'Entre-Temps Famille Ecole Ecole des devoirs Club de sports AMO Carrefour J Internat scolaire Logopède Déléguée SAJ

Récapitulatif des prises en charge en Wallonie - 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 (suite)

N° dossier et nom	Date de naissance	Début Inter-vention E.-T.	Fin Inter-vention E.-T.	Mandat	Historique des prises en charge	Scolarité en cours	Lieu de vie actuel	Réseaux et Partenariats
Situations non AWIPH								
21 RJ	10/07/1989	28/04/2006	1/08/2007	SPJ Charleroi (15/03/2006-...)	Placement CARPS (05/1998) CAU Baelen (12/2004) Hôpital Van Gogh (01/2005) Maison Castelain (02/2005-03/2005) CAU Gilly (03/2005) Clinique Jolimont (05/2005) HP Les Kiwis (06/2005-12/2005) CAU La Cité joyeuse (03/2006) Hôpital Molière (03/2006) HP Fondroy (03/2006-04/2006) HP Brugmann (05/2006) HP Les Kiwis (06/2006-...)	Déscolarisée	CAS Le Toboggan/hospitalisations psychiatriques	L'Entre-Temps Famille HP Les Kiwis IPPJ Saint-Servais HP Fondroy HP Brugmann CAS Le Toboggan Saint-Pierre (psychiatrie) HP Beauvallons HP Deux Alice
22 BR	20/08/1990	27/06/2006	-	SAJ Nivelles (2004) SPJ Nivelles (19/10/2004-01/2006) TJ Nivelles (23/01/2006-12/2007)	Fondation Joseph de Namur (03/2004-10/2004) Centre hospitalier de Nivelles (05/2004) AMO Braine-l'Alleud (08/2004) Centre pédiatrique Léon Porinot (08/2004-04/2005) SAIE Le Traversier (10/2004) Centre de traitement social de la crise (04/2005-07/2005) Centre Le Moulin (07/2005-01/2006) IPPJ Fraipont (01/2006-02/2006) IPPJ Wauthier Braine (02/2006-03/2006)	Enseignement professionnel	Mère	L'Entre-temps Mère SAAE La Maison Déléguée SPJ Service Jeunesse Braine-l'Alleud
23 DV	-	19/11/2006	-	SPJ Nivelles (18/02/2005-...)	Erasmus (1996) SOS Enfants Saint-Pierre (1996) COE Espace (1999) SAIE Le Traversier (2006)	Enseignement secondaire général	Mère	L'Entre-Temps Famille SPJ Centre Culturel de Waterloo Centres de loisirs
24 DM	25/11/1989	15/10/2007	-	Aucun	HP Van Gogh	Déscolarisé	Sans domicile fixe	L'Entre-Temps Mère Résidence AAJ La Hutte Service de prévention communal CPAS Avocat

25 BJ	23/08/1996	30/10/2007	-	-	-	Enseignement primaire	En alternance père/mère	Père Mère Grand -mère paternelle Ecole
26 Ev	18/10/1993	20/11/2007	-	Aucun	-	Enseignement secondaire spécial	IMP	PMS Ecole IMP
27 WO	12/08/1993	7/12/2007	-	SPJ Nivelles	-	Enseignement secondaire général	Famille	Mère Ecole Fratie Déléguée SPJ

Récapitulatif des prises en charge à Bruxelles - 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

N° dossier et nom	Date de naissance	Début Intervention E.-T.	Fin Intervention E.-T.	Mandat	Historique des prises en charge	Scolarité en cours	Lieu de vie actuel	Réseaux et Partenariats
1 RL	7/08/1986	15/06/2004	01/05/2007	Aucun	Centre PMS Anderlecht (1991) Centre PMS Uccle (1993) Consult. psychiatriques C.H. St-Luc (1997-1998) Consult. psychiatriques C.H. Erasme (1999) Centre neuro. W. Lennox (2000) Centre Santé mentale ULB Thérapeute privé	Sous contrat de travail	Famille	Famille Communauté d'accueil résidentiel Mission locale de l'emploi et services d'insertion socio-professionnelle CPAS Suivi psychiatrique ambulatoire ULB
2 MM	15/04/1989	3/03/2006	-	Aucun	Service hébergement Copain Parc depuis petite enfance jusqu'en mars 2006	Enseignement professionnel (5ème secondaire)	Logement autonome	CPAS Ixelles (service social + cellule jeunes) Ecole
3 MQ	9/03/1990	1/08/2006	-	T.J. Bxl (26/10/2006)	Internat scolaire (sept-octobre 2004) COE Bruxelles (nov 2004 - sept 2005)	Cours par correspondance	Famille	Famille Délégué SPJ Ecole privée Psychologue privée (gestion mentale)
4 FV	24/08/1990	1/06/2006	-	TJ Bxl	Naissance en prison Mère - enfant à Titeca Pouponnière IMP Decroly La Petite Maison à Chastre COE Génération IPPJ Fraipont Everberg Unité Karibou Titeca IPPJ Wauthier Braine IPPJ Braine-le-Château	Déscolarisé	Famille	Père Mère Déléguée SPJ IPPJ Braine-le-Château IPPJ Wauthier-Braine Solidar-Cité Hôpital Saint-Pierre diagnostic
5 LL	21/05/1991	12/12/2006	15/04/2007	Aucun	HUDERF Brugman HUDERF Brugman HUDERF Brugman CTHA (janv à févr 2006) Observation Fond'Roy (2 semaines) HUDERF (mars à mai 2006) CTHA (mai à novembre)	En interruption médicale	Famille	Parents CTHA
6 TM	8/12/1992	27/03/2007	-	SAJ Bruxelles	Centre Audiophonologique CMAP	Enseignement spécialisé (1ère secondaire)	Famille	Parents Ecole Le Tremplin Centre de rééducation Ecole IRSA

								Centre de Service IRSA Délégué SAJ
7 MY	9/03/1993	14/05/2007	-	TJ Bruxelles Avis d'entrée Cocof Avis d'entrée AWIPH	Parélie IMP Le Nid Marcelle Briart Everberg	En recherche d'école	Famille	Parents Centre de guidance de Chapelle-aux-Champs Délégué SPJ Ecole
8 BS	9/06/1993	12/02/2007	15/10/2007	Avis favorable Cocof Avis d'entrée AWIPH Mandat TJ	La Petite Maison (Unité Les Genêts)	Enseignement spécialisé	Internat scolaire spécialisé	Famille La Petite Maison Neurologue à Saint-Luc Susa / Projet Escape Ecole IEPES Internat scolaire
9 GC	1/09/1991	1/06/2007	-	Mandat TJ		Scolarisé à l'IPPJ Saint-Servais	IPPJ Saint Servais	Mère et beau-père Père IMP Les Cailloux IPPJ Saint-Servais Le Bataclan Suivi mineurs AWIPH
10 ZH	31/10/1994	11/07/2007	-	Mandat TJ	SRJ Les Cailloux COO Le Pertuis SSM La Gerbe HUDERF La Petite Maison (La Mosaique) COE Les Alouettes	Déscolarisé	Famille	Parents Serv diagn Saint-Pierre IPPJ Braine-le-Château SRJ Le Coga
11 GA	24/05/1990	1/04/2007	-	Aucun	Thérapeute privé SAS Anderlecht	Déscolarisé	Appartement	Mère et soeur Psy mobile
12 CY	3/07/1994	23/07/2007	-	Mandat TJ Accord Cocof Décision AWIPH	IMP La Passerelle	Enseignement spécial type 2	Internat scolaire spécialisé Grand-mère Mère	Mère et grand-mère Internat spécialisé Ecole AMO Atouts Jeunes Déléguee SPJ
13 AL	20/05/1991	1/09/2007	-	Mandat TJ	Plusieurs placements dès la petite enfance Petrosino (décembre 2005) CAU Gilly (déc 2005-janv 2006) Foyer Lilla Monod (janv-mars 2006) IPPJ Saint-Servais (juin-juill 2006)	Déscolarisée	Alternance famille mère/famille compa- gnon	Compagnon Mère Belle-mère CPAS Forest CPAS Uccle ONE Uccle PMS Délégué SPJ
14 HJ	4/12/1995	9/07/2007	-	Accord Cocof	SRJ La Maison familiale (23/08/2004-30/08/2007) Suivi psychiatrique Hude (2004)	Enseignement primaire spécialisé type 3	Alternance père/mère	Père Mère Ecole

Bilan de 4 ans d'activité

Au terme des 4 premières années d'activité de L'Entre-Temps, il apparaît que les hypothèses de travail formulées lors du lancement du projet étaient totalement fondées. De nombreux jeunes en difficulté sont orientés vers les structures résidentielles relevant de l'Aide à la Jeunesse, du secteur psychiatrique ou de l'AWIPH, à défaut de solutions ambulatoires adéquates ou parce qu'une problématique aiguë, gérée dans l'urgence, induit comme « moins mauvaise réponse » un éloignement familial. Dans la plupart des cas, ces scénarios débouchent sur une cascade d'allers-retours entre le milieu familial et les services résidentiels « testés » les uns après les autres, en particulier lorsque l'adhésion du jeune n'est pas acquise. L'absence de fil conducteur dans les prises en charge rend les suivis thérapeutique et scolaire incohérents et la socialisation difficile, voire impossible.

Face aux phénomènes d'errance et d'exclusion auxquels l'équipe de L'Entre-Temps est confrontée de manière récurrente, des

stratégies d'accompagnement spécifiques ont été mises en œuvre et affinées au fil du temps. De 2004 à 2007, 112 adolescents et



adolescentes ont été pris en charge par L'Entre-Temps, au travers d'un dispositif transversal reposant sur la mobilisation des proches, des acteurs de terrain, des services généraux et spécialisés. La présence d'un « acteur tiers » permet de rendre plus efficient le travail de ces multiples intervenants et d'optimiser leurs ressources, à commencer par celles du jeune lui-même, ce qui répond aux objectifs fondamentaux du projet de L'Entre-Temps. L'utilité du service comme acteur tiers se fait particulièrement sentir dans les situations complexes, où il intervient pour soutenir les actions d'orientation et de médiation, mais aussi pour encourager la remobilisation des personnes et services-ressources.

Le travail de sensibilisation et de dialogue développé, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, par l'équipe de L'Entre-Temps porte progressivement ses fruits. Malgré un certain « repli sur soi » présent dans le milieu institutionnel, de plus en plus d'intervenants comprennent la nécessité de faire appel à un



dispositif d'aide transversal. Cette ouverture permet de briser l'isolement des intervenants, qui est souvent constaté dans le domaine de l'aide et des soins aux adolescents en difficulté, et, par conséquent, de valoriser les ressources présentes dans les différents secteurs. Cette approche pallie également le manque de capacités d'accueil résidentiel. Celui-ci touche particulièrement les jeunes les plus isolés, ceux qui présentent des handicaps associés à une souffrance psychologique ou qui ont connu des exclusions répétées.

On doit, par ailleurs, constater des disparités dans les conditions d'accès aux services d'aide et de soins. Les jeunes inscrits dans des écoles qui sont rattachées à des semi-internats (Région bruxelloise) bénéficient d'un accès aux soins double et simultané. En revanche, d'autres jeunes relevant eux aussi de l'enseignement spécialisé n'ont pas un accès suffisant aux services d'aide et de soins. Il apparaît également que les possibilités de prise en charge de certains jeunes caractériels sont

fortement limitées à l'adolescence (au-delà de 14 ans) et que le relais auprès des services de première ligne, qui devraient prolonger le travail éducatif des IMP, est insuffisant.

Quelles stratégies d'accompagnement pour quels publics ?

Dans sa pratique quotidienne, L'Entre-Temps est confronté à quatre grands types de difficultés, qui peuvent parfois se présenter simultanément et qui requièrent des modalités d'accompagnement spécifiques. Ces difficultés concernent :

- **Des jeunes en rupture récurrente avec les structures institutionnelles de vie**, pour qui l'intégration dans un groupe est difficile à gérer, qui ont fait le tour des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence en Communauté française et épuisé différentes ressources dans d'autres secteurs. Souvent même, ils dépendent simultanément de l'AWIPH (catégorie 140), du Service de

Protection judiciaire et bénéficient, en parallèle, de tentatives de prises en charge en Santé mentale. Leurs familles ont la capacité de les épauler, mais ont malgré tout besoin d'un soutien.

Face à ces jeunes ayant mis en échec plusieurs propositions d'aide, L'Entre-Temps assume son rôle de fil rouge dans le réseau d'intervenants autour du jeune. Cette présence constante au cœur d'un processus de changement permet petit à petit au jeune d'identifier l'équipe de L'Entre-Temps comme élément stable dans son parcours. Ceci contribue à consolider le système d'aide mis en place autour de lui et qu'il est régulièrement tenté d'éliminer. Cette stabilité pourra devenir, dans un second temps, le réceptacle possible d'une demande plus personnelle du jeune.

Il importe, dans ce type de situation, de se placer dans une temporalité différente de celle de la société et, notamment, des objectifs à court terme qui peuvent être formu-

lés notamment par un juge. Un travail de médiation est alors nécessaire afin que chacun puisse être entendu et reconnu dans ses possibilités et ne soit pas renvoyé à un constat d'échec supplémentaire.

- **Des jeunes cumulant déficience mentale et troubles du comportement**, qui développent des attitudes réactives par rapport à toute forme de prise en charge éducative en groupe. Ceux-ci basculent régulièrement dans la violence et/ou la délinquance, ce qui entraîne des séjours récurrents en IPPJ. Ces mêmes jeunes évoluent très souvent dans des systèmes socio-économiques parallèles, en marge de la loi.

Il faut bien constater que notre société, par son développement même, favorise la multiplication de telles situations, affectant le devenir de la jeunesse. Il importe, dès lors, de moderniser les dispositifs d'aide et de soins et d'adapter les stratégies d'intervention psychosociale pour répondre plus efficace-

ment aux besoins fondamentaux de la génération de demain.

Le manque de places d'accueil dans les institutions résidentielles, notamment pour les situations les plus difficiles et les plus complexes, fragilise gravement les familles en souffrance et contribue à augmenter leurs sentiments d'injustice, de colère ou de rancœur vis-à-vis de la collectivité. Dès qu'il sera question de droits sociaux, de possibilités d'insertion professionnelle ou encore de logement, ces mêmes jeunes éprouveront plus de réticences à faire confiance aux services sociaux classiques et préféreront finalement demeurer dans l'errance. L'approche transversale de L'Entre-Temps prend ici tout son sens.

- **Des jeunes en situation d'urgence**, requérant une intervention courte mais intensive de remobilisation car tous les intervenants sont « en panne » face à une situation individuelle qui demande des réponses immé-

diates en termes de soins ou de protection. Celles-ci doivent être très souples et éviter tout processus de standardisation. On enregistre un nombre croissant de situations de ce type en Région bruxelloise.

Selon différents bénéficiaires des services de L'Entre-Temps, la force de son équipe résulte principalement de sa capacité à se mobiliser rapidement pour épauler toutes les parties concernées, sans aucune volonté d'arbitrage ou de médiation (celle-ci n'est d'ailleurs que rarement demandée). L'équipe s'efforce, dans un premier temps, de permettre à chacun d'exprimer ses besoins et d'être entendu dans un total respect de sa subjectivité, pour être secondé ensuite, si nécessaire, dans les moments les plus difficiles.

La connaissance approfondie des différentes ressources disponibles et la capacité concrète de les mobiliser rapidement, ainsi que l'engagement immédiat de l'équipe de L'Entre-Temps, « rassurent » les différents

Les stratégies d'accompagnement sont régulièrement redéfinies en fonction des besoins du jeune pris en charge.

intervenants, ce qui contribue à diminuer le stress et permet de fédérer les énergies pour dégager des solutions adaptées, parfois même originales. Ces éléments favorisent un processus de coopération à long terme et permettent de prolonger l'action en urgence grâce à la mise en place de relais fonctionnels.

- **Des jeunes de 18 à 25 ans présentant des troubles caractériels importants** et qui ne sont pas explicitement demandeurs d'un soutien (alors qu'au-delà de 18 ans, un appui n'est possible que si le bénéficiaire en formule la demande). Le mode de fonctionnement de ces jeunes, qui a pu amener une série d'intervenants à des situations d'épuisement, de panne ou d'exclusion, ne s'arrête pas arbitrairement à leur majorité et nécessite donc une continuité dans la prise en charge, au minimum dans un rôle de fil rouge. Plusieurs des jeunes avec qui l'équipe de L'Entre-Temps a entamé un travail dans l'adolescence sont actuellement majeurs ou

en passe de l'être. Il importe de réfléchir et d'expérimenter avec eux quel prolongement donner au travail en cours.

La valeur ajoutée de L'Entre-Temps

L'on perçoit d'emblée les contraintes liées aux situations que nous venons de décrire. L'instabilité des jeunes pris en charge requiert de la part de l'équipe de L'Entre-Temps flexibilité et organisation : il faut aller au-devant du jeune, où qu'il se trouve, et accepter bon nombre de rendez-vous manqués. Une énergie et une



motivation sans faille sont alors les principaux garants de l'efficacité.

Cette démarche proactive est rendue possible grâce à une grande autonomie dans le travail et s'appuie sur l'expertise professionnelle de chaque membre de l'équipe. Elle est aussi le fruit d'une ouverture d'esprit qui permet d'appréhender les situations de manière globale, tous secteurs confondus.

L'approche transversale développée et promue par L'Entre-Temps n'est, en aucun cas, figée : les stratégies mises en place pour chacun des jeunes suivis sont régulièrement redéfinies, notamment au travers de réunions d'équipe hebdomadaires. C'est une condition sine qua non de succès, en particulier dans les situations les plus lourdes ou les plus complexes. Cette approche novatrice contribue, par ailleurs, à favoriser une prise de conscience, tant au niveau politique que dans les services, de la nécessité d'un changement de logique dans les prises en charge des jeunes les plus fragilisés.

Lexique

Aide à la jeunesse (AAJ)

AMO : Service d'aide en milieu ouvert

CAS : Centre d'accueil spécialisé

CAU : Centre d'accueil d'urgence

COE : Centre d'orientation éducative

IPPJ : Institution publique de protection de la jeunesse (centre fermé)

PPP : Projet pédagogique particulier

SAAE : Service d'accueil et d'aide éducative

SAIE : Service d'aide et d'intervention éducative

SAJ : Service de l'aide à la jeunesse

SPJ : Service de protection judiciaire

Handicap / AWIPH et Cocof

IMP 140 : Institut médico-pédagogique accueillant des jeunes souffrant de troubles caracté-
riels

SAI : Service d'aide à l'intégration

SAJJ : Service d'accueil de jour pour jeunes

SRJ : Service résidentiel pour jeunes

Santé mentale (SM)

CthA : Centre thérapeutique pour adolescents

HP : Hôpital psychiatrique

SSM : Service de santé mentale

Enseignement

CEFA : Centre d'éducation et de formation en
alternance

PMS : Centre psycho-médico-social

Justice

TJ : Tribunal de la jeunesse

Nos services

A Bruxelles

Avenue Ducpétiaux, 132
1060 Bruxelles

Tél 02/346 77 30
Fax 02/344 16 67
GSM 0473 28 15 90

En Wallonie

Place de la Gare, 30 (bte1)
1420 Braine-l'Alleud

Tél 02/385 15 68
Fax 02/384 92 73

contact@lentretemps.be
www.lentretemps.be

L'Entre-Temps est agréé par l'AWIPH en tant que Service d'aide à l'intégration (SAI)
et reçoit le soutien de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Cocof.

